



La Défense, le 12 mai 2017

Réf : 088 – 2017 D

«Titre_1» «Titre_2»,

Le SCPN s'est fait communiquer récemment par la DRCPN les données chiffrées relatives aux modalités d'attribution au titre de 2016, de **la part performance de l'IRP du corps de conception et de direction** dans l'ensemble des directions de la police nationale.

Les choix de ventilation des directions ont été longuement interrogés et certaines orientations globales explicitées par leurs représentants à l'occasion de la commission annuelle d'évaluation du 4 mai dernier.

Ces discussions ont fait l'objet d'une communication du SCPN en date du 5 mai 2017.

Malgré ces échanges, parfois constructifs, une forte opacité demeure quant aux choix effectués par les directions et nos adhérents continuent de nous solliciter **régulièrement** afin d'en savoir plus sur leur cas personnel, faute d'information officielle.

Aussi me permettais-je de vous solliciter pour obtenir la liste nominative pour 2017 des attributaires de part fonction de l'IRP au sein de votre direction.

Ce signe de transparence de votre part serait à n'en point douter particulièrement apprécié par les chefs de service affectés au sein de la «Adresse_2».

Nous vous prions de croire, «Titre_1» «Titre_2», en l'assurance de notre parfaite considération.

Le secrétaire général,
Céline BERTHON.

«Adresse_1» - «Adresse_2»
«Adresse_3»
«Titre_1» «Prénom» «Nom»
«Titre_3»
«Adresse_4»
«Code_postal» «Ville»